DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2023-148
Clôture du budget annexe « ZA Aldebaran »

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 33
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 5/12/2023
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Excusés : M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme MALLO Caroline, M. LALUQUE Georges Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **33**
Pour : **33**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-148-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

Lors de la présentation budgétaire du 4 avril 2023, il avait été convenu que l'apurement du déficit du budget précité s'effectuerait par le financement du budget principal 2023 à hauteur de 282 339,13 €.

Bien que ces écritures aient été identifiées respectivement dans chacun des budgets concernés, le comptable du service de gestion comptable souhaite qu'une délibération soit présentée en ce sens.

Il est à noter que cette zone n'a fait l'objet d'aucune vente. Les éléments financiers suivants permettent de détailler le montant du déficit, à savoir :

Objet de la dépense	montant
acquisition terrain	216 000,00 €
frais échanges de terrain	24 000,00 €
entretien de parcelle	11 000,00 €
frais notariés	10 296,98 €
levés topographiques	8 770,00 €
électrification giratoire	8 350,76 €
frais de préparation vente bois	2 261,34 €
création d'esquisses	1 350,00 €
taxe foncière	259,00 €
frais DFCI	55,48 €
arrondi de TVA	- 4,29 €
solde positif antérieur	- 0,14 €
TOTAL	**282 339,13 €**

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante la clôture du budget annexe zone d'activités Aldebaran ainsi que l'autorisation de signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la clôture du budget annexe zone d'activités Aldebaran
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-148-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 12 décembre 2023

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Fabien LAINÉ

Document exécutoire à compter du : 12/12/2023
Transmis en Préfecture le : 14/12/2023
Affiché le : 14/12/2023
à Parentis-en-Born, le : 14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-148-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023